

 <p>SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
	<p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr</p>

Numéro 187 du 19 mars 2009

Pour les organisations syndicales

SNTRS-CGT ; CGT-INRA

SNCS-FSU,

SUD Recherche EPST

SNPREES FO

Paris, le 18 mars 2009

A Madame la Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Nous avons bien reçu votre invitation pour le vendredi 20 mars à 15 heures.

En premier lieu, nous tenons à vous rappeler que nous ne voulons pas d'un simple échange de points de vue. Au contraire, avec les syndicats et associations de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur nous vous demandons d'engager des négociations sur l'ensemble du contentieux sur la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Nous estimons indispensable que l'ensemble des organisations de la recherche et de l'enseignement supérieur participe à cette négociation.

Nous vous transmettons ci-joint la plateforme revendicative adoptée par l'assemblée générale des délégués de laboratoires qui s'est tenue le 12 mars à Paris. Nous considérons que cette plateforme est un mandat confié aux organisations syndicales et associatives de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. L'assemblée générale des directeurs de labos a exprimé pour sa part des exigences qui vont dans le même sens.

Avant de négocier, il convient que la confiance soit établie entre les parties en présence, ce qui suppose de la part du gouvernement, un certain nombre de gestes forts. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, nous vous demandons des engagements sur les quatre revendications majeures envoyées au premier Ministre le 3 mars 2009.

- le retrait du projet de décret sur les enseignants chercheurs et du projet de décret sur le contrat doctoral
- le retrait du projet de réforme actuelle de formation des enseignants et des concours de recrutement ;
- le rétablissement des emplois supprimés en 2009 et la mise en œuvre d'un plan pluri-annuel d'emplois statutaires, incluant une revalorisation des carrières ;
- l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche et leur revitalisation dans un partenariat équilibré avec les universités.

Pour ce qui concerne la recherche, ces points se déclinent de la façon suivante :

- L'arrêt du démantèlement du CNRS et des autres EPST, notamment l'arrêt du consortium pour l'Inra, la réaffirmation de leur rôle de co-opérateurs sur les UMR et le maintien d'un seul type d'UMR,
- L'évaluation des laboratoires par le Comité national et les instances scientifiques des organismes concernés,
- La restitution des postes supprimés en 2009, y compris par la procédure des chaires, et l'abandon de la suppression de postes programmée pour 2010 et 2011,
- La transformation des CDD (en particulier par le versement d'un support financier par l'ANR) en postes dans les EPST et les Universités pour intégrer les personnels concernés et le principe d'un plan de création d'emploi
- L'amélioration de la situation des doctorants et la remise à plat du contrat doctoral

Sur la base de vos réponses, nous consulterons les personnels pour savoir s'il y a lieu de poursuivre.

La rencontre de vendredi n'a de sens que si vous l'inscrivez dans une perspective de sortie de crise. Cette réunion est prématurée et nous vous demandons de la reporter.

Nous vous adressons, Madame la Ministre, nos considérations distinguées.

Daniel STEINMETZ
 Secrétaire Général du SNTRS-CGT